

Maintenance des ascenseurs des sites de la CGSS de la Guyane

Objet du marché	Maintenance des ascenseurs des sites de la CGSS Guyane
Nomenclature CPV	50750000-7 - Services d'entretien d'ascenseurs
Nature et forme du marché	Marché de service.
Procédure	Marché à Procédure Adaptée relevant de la catégorie des services spécifiques et sociaux au sens de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique et de l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques
Supports de publicité	- Profil acheteur - Journal d'annonces légales locales Dématérialisation complète de la procédure pour la transmission du DCE et pour le dépôt des offres via la plateforme de dématérialisation suivant le protocole interne de l'organisme
Durée du marché	Le marché est passé pour une période d'un an et reconductible 3 fois de manière tacite et pour une durée maximum de 48 mois .
Date limite de remise des plis	Mercredi 1^{er} juillet 2026 à 12:30 (heure locale)
Modalité de retrait	https://www.marches-publics.gouv.fr
Prix	LOT 1 : Cayenne et son agglomération - 110 000 € HT LOT 2 : Saint Laurent du Maroni - 30 000 € HT
Allotissement	DECOMPOSITION EN LOTS : LOT 1 : Cayenne et son agglomération LOT 2 : Saint Laurent du Maroni
Variante et options	Le marché ne comporte pas d'options. Les variantes ne sont pas autorisées.
Contenu du DCE	Le dossier de consultation contient les documents suivants : - L'Acte d'engagement, - DPGF de chaque lot, - Cadre de réponse par lot, - Le Règlement de la Consultation, - CCAP : Cahier des clauses administratives particulières - CCTP : Cahier des clauses techniques particulières pour chaque lot, - Attestation de visite.
Contenu de l'offre	1. Acte d'engagement complété, 2. DPGF-BPU de chaque lot complété, 3. Cadre de réponse par lot complété 4. Attestation de visite
Délai de validité des offres	Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.
Critères de sélection des offres	Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée à partir des critères suivants : 1) LA VALEUR TECHNIQUE (30%) 2) LE PRIX DES PRESTATIONS (50%) 3) CONSIDERATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES (10%) 4) DELAIS ET MODALITES D'INTERVENTION (10%)